

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0077_AT_RD26_MORBIER
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La demande en date du 25 janvier 2024 par laquelle ENEDIS – ALSACE FRANCHE COMTE JURA - AGENCE INGENIERIE TRAVAUX, domiciliée 1, rue Barthélémy 39100 DOLE, représentée par Monsieur Adrien MEJAT, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de création de poste BTS 150² Enedis et privé dans l'emprise de la Route Départementale n° 26, chemin au Lou 39400 MORBIER ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Saint-Claude ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATIONS PREALABLES

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut pas autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.
Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

ARTICLE 2 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 26, commune de Morbier, les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence. Les travaux seront effectués par l'entreprise : GASQUET ENTREPRISE – OMEXOM, 14 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 71700 TOURNUS, représentée par Monsieur Jérémy Pagano.

La tranchée longitudinale d'une longueur de 179 mètres, effectuée en tranchée mécanisée sous chaussée du PR 2+0235 au PR 2+0220 et sous accotement stabilisé sera implantée du PR 2+0220 au PR 2+0056.

Mode opératoire :

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau primaire

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T 0/80 sur une épaisseur de 57 cm, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6. Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire comprenant:

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 23 cm.
- G.B 2 sur 17 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm. - Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- TRANCHÉE SOUS ACCOTEMENT

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1,20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, des matériaux en décharge.
- Pose du réseau ENEDIS 150², installation d'un grillage avertisseur à 20 cm au-dessus - de la génératrice supérieure
- Remblaiement en G.N.T 0/31,5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.
- **Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique après travaux (fourreaux béton pour jalons...)**, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass – 45 % / Graminées Espèces Locales – 55 %, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m².

- CONTRÔLES DE COMPACTITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 26 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 4 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 5 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 6 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder **60 jours à réception du présent arrêté**. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis-à-vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 8 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 9 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 10 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr>.

ARTICLE 11 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : Z I du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

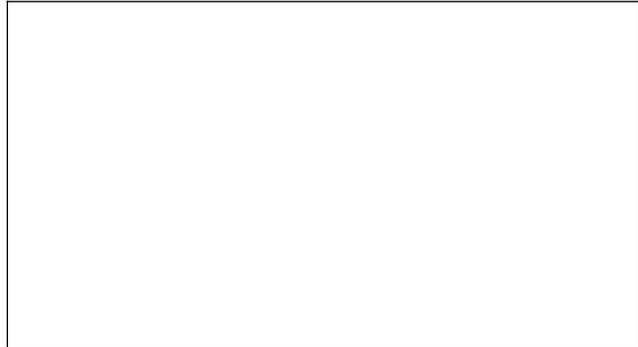
Le concessionnaire pour attribution

Son client pour information

La commune de MORBIER pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté



PROJET	DC23/043623 PM-LO-MORBIER-El Alami SABAH chemin au Lou	
Réunion de piquetage + Inspection Commune Préalable effectuées le	13/11/2023	
Description de l'opération	Réalisation extension réseau bt sout + branchements	

Entreprise ou Service	Participant	Téléphone	Signature	NC	P	A	E	C
ENEDIS / Chargé de projets	MEJAT Adrien	07 86 89 98 55			0			
ENEDIS / MOAR	CHEVRAND Eric	03 84 35 22 24						
ENEDIS / Exploitation								
ENEDIS / TST								
Prestataire TP	GASQUET S1500 TRX	06.13.42.8907			1			
Prestataire électricien								
Mairie	PAGET Laurent	06-07-27-14-79						
Client	El Alami Sabah	06 27 47 43 42			2			
Gestionnaire de Voirie	MEYNIER Jonathan	06 31 86 51 23						
Concessionnaires réseaux								

NC : Non convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; E : Excusé ; C : Convoqué à la prochaine réunion

Dates prévues	PROCHAINE REUNION	DEBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX
		30/11/2023	31/01/2024

SANS OBSERVATION DE VOTRE PART SOUS UN DÉLAI DE 5 JOURS À RÉCEPTION DE CE COMPTE RENDU, IL SERA CONSIDÉRÉ COMME ACCEPTÉ

POINTS A EXAMINER	Vu Pas d'observation	Vu Observations en annexe (N°)
1. Dossier de Consultation Entreprise		1
2. Examen des retours DT/DICT		2
3. Eléments complémentaires ou modifications de dernière minute		3
4. Dispositions particulières de signalisation		4
5. Stockage des Matériaux - Matériel - Engin		5
6. Disponibilité du matériel fourni par ENEDIS		6
7. Matériaux de remblayage et Caractéristiques des réfections – réemploi des déblais		7
8. Confirmation du choix des prestataires pour la réalisation des accessoires Electricité (ouvrage hors exploitation) Par entreprise avec fourniture du matériel par ENEDIS Par l'exploitant ENEDIS		8
9. Programmation de la date d'achèvement de travaux		Voir planning
10. Programmation indicative de la date de déroulage		Voir planning
11. COORDINATION DE SECURITE		Voir Plan de Prévention
12. Modalité du raccordement (ouvrage en exploitation)		12
13. Rappel des points d'arrêts		13
14. Relevé fouille ouverte pour réalisation du Plan Géo-référencé des Ouvrages Construits (PGOC)		14
15. Modalités particulières d'information des riverains hors information verbale, donnée par l'Entreprise		15
16. Elimination déchets Site de stockage		16

N°	ANNEXE Observations - Information complémentaires- mesures particulières	Destinataires et Date action
1. Dossier de Consultation Entreprise	DCE FOURNI A ENTREPRISE	ENEDIS/GASQUET
2. Examen des retours DT/DICT	- PAS DE TERRASSEMENT	
3. Eléments complémentaires ou modifications de dernière minute	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de Trancheuse avec Sablage - Date à planifier suivant météo - Prévoir une semaine de travaux - Pose de fourreaux en Domaine privée - Prévoir une réhausse du coffret contre les bâtiments. 	
4. Dispositions particulières de signalisation	MISE EN PLACE DE BARRIERES DE CHANTIER - BALISAGE ZONE DE TRAVAUX	GASQUET
5. Stockage des Matériaux - Matériel - Engin		
6. Disponibilité du matériel fourni par ENEDIS	DMR 6009236363 // MATERIEL BTS 150 – 230M - LIVREE TOURNUS 17/11/23 DMR 6009225603 // COFFRETS + MATERIEL BT- LIVREE TOURNUS 03/11/23	ENEDIS/GASQUET
7. Matériaux de remblayage et Caractéristiques des réfections – réemploi des déblais	Voir coupe type	
8. Confirmation du choix des prestataires pour la réalisation des accessoires Electricité (ouvrage hors exploitation)	RESPONSABLE IDENTIFIE DE LA PREPARATION ENEDIS : RIP Gregory Cretenet	Gregory Cretenet
9. Programmation de la date d'achèvement de travaux		
10. Programmation indicative de la date de déroulage		

**CR REUNION DE PIQUETAGE + INSPECTION COMMUNE PREALABLE
 DC23/043623**

11. COORDINATION DE SECURITE	VU SUR PLACE LE 13/11/23 PAS DE CO ACTIVITE	
12. Modalité du raccordement (ouvrage en exploitation)	RACCORDEMENTS HORS TENSION AVANT PME0 FAT	GASQUET //ENEDIS
		ENEDIS
13. Rappel des points d'arrêts	VU SUR PLACE LE 13/11/23 FAIRE POINT D ARRET EN CAS DE PROBLEMES RENCONTRE SUR CHANTIER	
14. Relevé fouille ouverte pour réalisation du Plan Géo-référencé des Ouvrages Construits (PGOC)		
15. Modalités particulières d'information des riverains hors information verbale, donnée par l'Entreprise	RAS- AFFICHAGE PANNEAU DE SECURITE	GASQUET
16. Elimination déchets Site de stockage	Le chantier sera évacué de tous déchets et laissé propre	GASQUET

PLANNING DES TRAVAUX
AFFAIRE N° : DC23/043623

Chargé de projet : MEJAT Adrien

Téléphone : 07 86 89 98 55

X	Entreprise : GASQUET	Nom responsable: JEREMY PAGANO
Y	Entreprise :	Nom responsable:
E	ENEDIS Exploitation	Nom responsable:
T	ENEDIS TST	Nom responsable:
A	Autre (à préciser)	Nom responsable:
CO	Simultanéité avec autre phase de travail Important : Co-activité entre entreprises	

Phase de travail	Semaine							Semaine							Semaine						
	L	M	M	J	V	L	M	L	M	M	J	V	L	M	L	M	M	J	V	L	M
TERRASSEMENT																					
DEROULAGE																					
RACCORDEMENT HT																					
RACCORDEMENT DEFINITIF																					

Date à confirmer par Gasquet



PLAN DE PREVENTION

AFFAIRE N°: DC23/043623

 RISQUES ELECTRIQUES  (Interférence)		
Risque	Mesures de prévention	Responsable de la mise en œuvre de la mesure de prévention
<p>Electrification & court-circuit lors du terrassement</p> 	<p>Sur réseaux souterrains existants : DICT Consultation de l'exploitant, et Respect des recommandations. Rappel : D = 1,50m Distance pour laquelle l'Exploitant doit être consulté.</p> <p>OBLIGATION avant démarrage des travaux : -Réalisation d'un marquage Piquetage des réseaux . -Réalisation d'Investigations Complémentaires ou Sondages sur les ouvrages sensibles Electricité et Gaz.</p> <p>DLAP :Distance Limite d'Approche Prudente = 50cm avec utilisation technique douce de terrassement et limitation de l'utilisation des moyens mécaniques. Terrassement terminal à proximité de la canalisation électrique réalisé avec précaution avec une pelle à main. Surveillance permanente du terrassement mécanique par une personne suiveuse équipée de lunettes anti UV. Conducteur de travaux, chef de chantier, conducteurs d'engin formé à l'action dommage aux ouvrages.</p> <div style="background-color: yellow; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>En présence de câble arraché lors du terrassement : Ne pas toucher au câble. S'éloigner des abords du câble. Réaliser un périmètre de sécurité de 10m.</p> <p>En présence de coffret endommagé : Ne pas toucher au coffret. Réaliser un périmètre de sécurité de 3m.</p> <p style="text-align: center;">CONTACTER LE CENTRE D'APPEL DE DEPANNAGE ENEDIS au 09 726 750 39</p> </div>	

	<p><u>Sur Réseaux aériens existants :</u> Respect de la Distance Limite de Voisinage Simple (DLVS) fixée à 3 mètres par l'UTE C18 510. Surveillance de sécurité électrique de limite obligatoire si limite non matérialisée.</p> <p>En présence de fils à terre ou d'étincelles sur le réseau : Effectuer un périmètre de sécurité de 10m pour éviter tout contact. Ne pas toucher aux fils, ni aux personnes en contact avec les fils Electriques pour ne pas être vous-même électrisé.</p> <p>En cas de fils à terre : prévenir les secours</p> <p>En cas de poteaux endommagés : Ne pas rester aux abords du support. Realiser un périmètre de sécurité de 3m. Ne pas tenter de consolider le support ou de l'ascensionner</p> <p>CONTACTER LE CENTRE D'APPEL DE DEPANNAGE ENEDIS au 09 726 750 39</p>	
<p>ENEDIS BT Electrification & court-circuit pendant la phase raccordement</p> 	<p><u>Identification</u> du point de raccordement par Enedis en présence du Chargé de travaux réalisant le raccordement ou par marquage avec un numéro d'identification unique communiqué au Chargé de Travaux</p> <p><u>Raccordement à l'ouvrage en exploitation conditionné par :</u> <u>planification hebdomadaire</u> à communiquer au Chargé d'Exploitation BEX Enedis. L'<u>identification</u> certaine de l'ouvrage en exploitation Un document d'accès au réseau délivré par le CEX (<u>ATST</u> ou <u>ITST</u>) Des <u>opérateurs habilités « T »</u> conformément à l'UTE C 18-510 (Chargé de travaux et opérateur) Un respect scrupuleux des <u>Conditions d'Exécution des Travaux (CET BT)</u> pour un raccordement sous tension Port des <u>EPI spécifiques</u> OU <u>Raccordement à l'ouvrage en exploitation conditionné par :</u> L'<u>identification</u> certaine de l'ouvrage en exploitation La <u>Consignation</u> BT de l'ouvrage : Séparation + Condamnation + indentation + VAT + MALT/CC Délivrance d'une <u>Attestation de Consignation</u> par le Chargé de Consignation au chargé de travaux. Des <u>opérateurs habilités</u> conformément à l'UTE C 18-510 (Chargé de travaux et opérateur) Un respect scrupuleux des <u>Conditions d'Exécution des Travaux</u> Port des <u>EPI spécifiques</u></p>	

--	--	--

 RISQUES DE CO-ACTIVITE (Interférence) 		
Risque	Mesures de prévention	Responsable de la mise en œuvre de la mesure de prévention
Chocs & écrasement (Co-activité entre terrassement et livraison du poste)	EE.. quittera le secteur d'intervention durant toute la période de livraison et de mise en place du nouveau poste de transformation. (suppression de la Co-activité) <ul style="list-style-type: none"> ☞ Garantir un accès stabilisé à un ensemble routier de 40 tonnes. ☞ Prévoir Zone de stabilisation 17ml x 7,5ml pour camion-grue 40 tonnes. ☞ Portée standart de la Grue = 7,00m ☞ Absence d'Obstacles saillants sur le chemin d'accès. 	Date de livraison prévue :.....

 RISQUES LIES AU MATERIEL + PROTOCOLE CHARGEMENT-DECHARGEMENT (Interférence) 		
Risque	Mesures de prévention	Responsable de la mise en œuvre de la mesure de prévention
Chocs & écrasement (Co-activité entre terrassement et livraison du poste)	EE.. quittera le secteur d'intervention durant toute la période de livraison et de mise en place du nouveau poste de transformation. (suppression de la Co-activité) <ul style="list-style-type: none"> ☞ Garantir un accès stabilisé à un ensemble routier de 40 tonnes. ☞ Prévoir Zone de stabilisation 17ml x 7,5ml pour camion-grue 40 tonnes. ☞ Portée standart de la Grue = 7,00m ☞ Absence d'Obstacles saillants sur le chemin d'accès. 	

Stockage des tourets et matériels	Délimiter les zones de stockage. Calage en permanence des Tourets stockés.	

 POINTS PARTICULIERS LIES A L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER  (Hors risques d'interférence)		
Point particulier/risque	Mesures de prévention	Responsable de la mise en œuvre de la mesure de prévention
CIRCULATION routier 	Demander un arrêté de circulation au gestionnaire de la voirie. Mise en place de la signalisation routière de chantier en conformité avec l'arrêté de circulation et le Code de la Route. Balisage et signalisation du chantier maintenus jusqu'à la fin des travaux : - y compris pour les phases de travaux des équipes Enedis. - et tant que les surfaces de circulation ne sont pas réfectionnées. Barriérage des tranchées. Interdire l'accès aux tiers Délimiter les zones de stockage Déviation circulation des Piétons avec réalisation de passages piétons autant que besoin Affichage de l'arrêté de circulation pour information des riverains.	
Agent biologique	<i>Les mesures sanitaires « gestes barrières » décidées par les pouvoirs publics.</i> <i>Les mesures d'organisation des premiers secours en cas d'urgence liée au virus Covid-19.</i> <i>Les mesures de prévention spécifiques à l'opération à réaliser.</i> <i>Les mesures sanitaires pour les salariés amenés à se rendre sur un site ENEDIS.</i> <i>Nota : ces mesures sont précisées en annexes. Ces annexes pourront être réactualisées et complétées, en continu, en fonction de l'évolution de la situation propre à Enedis, mais aussi des instructions des pouvoirs publics.</i>	E.U. + E.E.

--	--	--



ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'URGENCE



URGENCES CORPORELLES

POMPIERS = 18 ou 112

SAMU = 15

Appelez le secouriste du travail et prévenez les secours

DOMMAGE AUX OUVRAGES

Ouvrages électriques => ENEDIS : 01 76 61 47 01

Ouvrages gaz => POMPIER : 18 ou GRDF : 02 47 85 74 44

Dans tous les cas :

- ⇒ N'intervenez pas sur un ouvrage endommagé
- ⇒ Arrêtez le chantier et tous les engins
- ⇒ Mettez en place un périmètre de protection
- ⇒ Alertez

RAPPELS

Toute intervention sur un ouvrage électrique existant est soumise à un accès délivré par le Bureau d'Exploitation d'ENEDIS

En cas d'accident ou d'incident sur le chantier en lien avec du réseau en exploitation, le Bureau d'Exploitation doit être impérativement contacté au 03 81 71 76 00.

En cas d'accident ou d'incident sur le chantier, ENEDIS doit être prévenu.

Interlocuteur N°1 = MEJAT Adrien : N° 07 86 89 98 55 /

Interlocuteur N°2 = CHEVRAND Eric : N° 03 84 35 22 24 / 06 42 03 48 21

Toute situation imprévue ou inconnue doit faire l'objet d'un point d'arrêt à l'attention du chargé de projet ENEDIS. Les dispositions destinées à lever le point d'arrêt sont prises conjointement.

Avis des représentants des CHSCT

SIGNATURES PLAN DE PREVENTION

Pour ENEDIS	Pour Entreprise N°1	Pour Entreprise N°2	Autre :
Nom : CHEVALIER Damien Qualité : Chef d'Agence Ingénierie Travaux	Nom : Qualité :	Nom : Qualité :	Nom : Qualité :
Date :/...../.....	Date :/...../.....	Date :/...../.....	Date :/...../.....
Pour Ordre MEJAT Adrien Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

Il est du ressort des entreprises réalisant les travaux de porter à la connaissance des personnes travaillant sur le chantier ce plan de prévention.

Avis des représentants des CHSCT

SIGNATURES PLAN DE PREVENTION

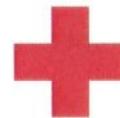
Pour ENEDIS	Pour Entreprise N°1	Pour Entreprise N°2	Autre :
Nom : CHEVALIER Damien Qualité : Chef d'Agence Ingénierie Travaux Date : 13/11/23	Nom : <i>Johy PACTON</i> Qualité : <i>RA</i> Date : 13/11/2023	Nom : Qualité : Date :/...../.....	Nom : Qualité : Date :/...../.....
Pour Ordre MEJAT Adrien Signature : 	Signature : 	Signature :	Signature :

Il est du ressort des entreprises réalisant les travaux de porter à la connaissance des personnes travaillant sur le chantier ce plan de prévention.





ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'URGENCE



URGENCES CORPORELLES

POMPIERS = 18 ou 112

SAMU = 15

Appelez le secouriste du travail et prévenez les secours

DOMMAGE AUX OUVRAGES

Ouvrages électriques => ENEDIS : 01 76 61 47 01

Ouvrages gaz => POMPIER : 18 ou GRDF : 02 47 85 74 44

Dans tous les cas :

- ⇒ N'intervenez pas sur un ouvrage endommagé
- ⇒ Arrêtez le chantier et tous les engins
- ⇒ Mettez en place un périmètre de protection
- ⇒ Alertez

RAPPELS

Toute intervention sur un ouvrage électrique existant est soumise à un accès délivré par le Bureau d'Exploitation d'ENEDIS

En cas d'accident ou d'incident sur le chantier en lien avec du réseau en exploitation, le Bureau d'Exploitation doit être impérativement contacté au 03 81 71 76 00.

En cas d'accident ou d'incident sur le chantier, ENEDIS doit être prévenu.

Interlocuteur N°1 = MEJAT Adrien : N° 07 86 89 98 55 /

Interlocuteur N°2 = CHEVRAND Eric : N° 03 84 35 22 24 / 06 42 03 48 21

Toute situation imprévue ou inconnue doit faire l'objet d'un point d'arrêt à l'attention du chargé de projet ENEDIS. Les dispositions destinées à lever le point d'arrêt sont prises conjointement.

N/Réf. : DC23/043623
INTERLOCUTEUR : MEJAT Adrien
adrien.mejat@enedis.fr

Monsieur
ARD
1, rue des frères Lumière
39200 SAINT CLAUDE

TEL : 07 86 89 98 55
OBJET : ARTICLE R323 - 25
PM-LO-MORBIER-EI Alami SABAH
chemin au Lou
MORBIER

Lons le Saunier, Le 20/10/2023

ARTICLE R323-25

PROCEDURE de CONSULTATION

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R323-25 du Code de l'énergie, nous avons l'honneur de vous solliciter dans le cadre de la procédure de consultation portant sur le projet cité en objet.

Vous disposez d'un délai de **21 jours** calendaires à compter de l'envoi de la présente lettre pour émettre un avis susceptible de remettre en cause la nature de notre projet eu égard à la réglementation technique applicable.

Ci-après des informations complémentaires à ce dossier :

Typologie d'affaire :

Raccordement client----- (Production programmée – lotissement immeuble)

Spécifications techniques :

Modification réseau Télécom nécessaire sur appui commun : Non

Création ou déplacement de poste HTA/BT Enedis et Privé: Non

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

CHEVRAND Eric

Le responsable de groupe Ingénierie

PJ : Dossier(s)

Destinataires :

orange-bfc-x0@delegation.sogedata.fr

ureafc-admin-iep@enedis-grdf.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ARTICLE R323-25

AFFAIRE Enedis N° : DC23/043623	Nom de l'affaire : PM-LO-MORBIER-EI Alami SABAH		
	Commune(s) : chemin au Lou 39400 Morbier		
	Département : JURA		
	COORDONNEES LAMBERT II Etendu : X= 815671.97 Y= 2142479.44		
INTERLOCUTEUR	Nom	Telephone	E-Mail
Enedis	M. MEJAT Adrien	06.86.89.98.55	adrien.mejat@enedis.fr
Bureau d'Etude	M. LAMURE Charles	06.24.56.36.55	charles.lamure@omexom.com
Entreprise Travaux	M. PAGANO JérémY	06.13.72.87.07	jeremy.pagano@omexom.com

MODIFICATIONS	N°	Demandées		Etablies		Vérifiées	
		Indice	Par	Le	Par	Le	Par
CREATION	A	ENEDIS	27/07/2023	OMEXOM	17/10/2023	ENEDIS	

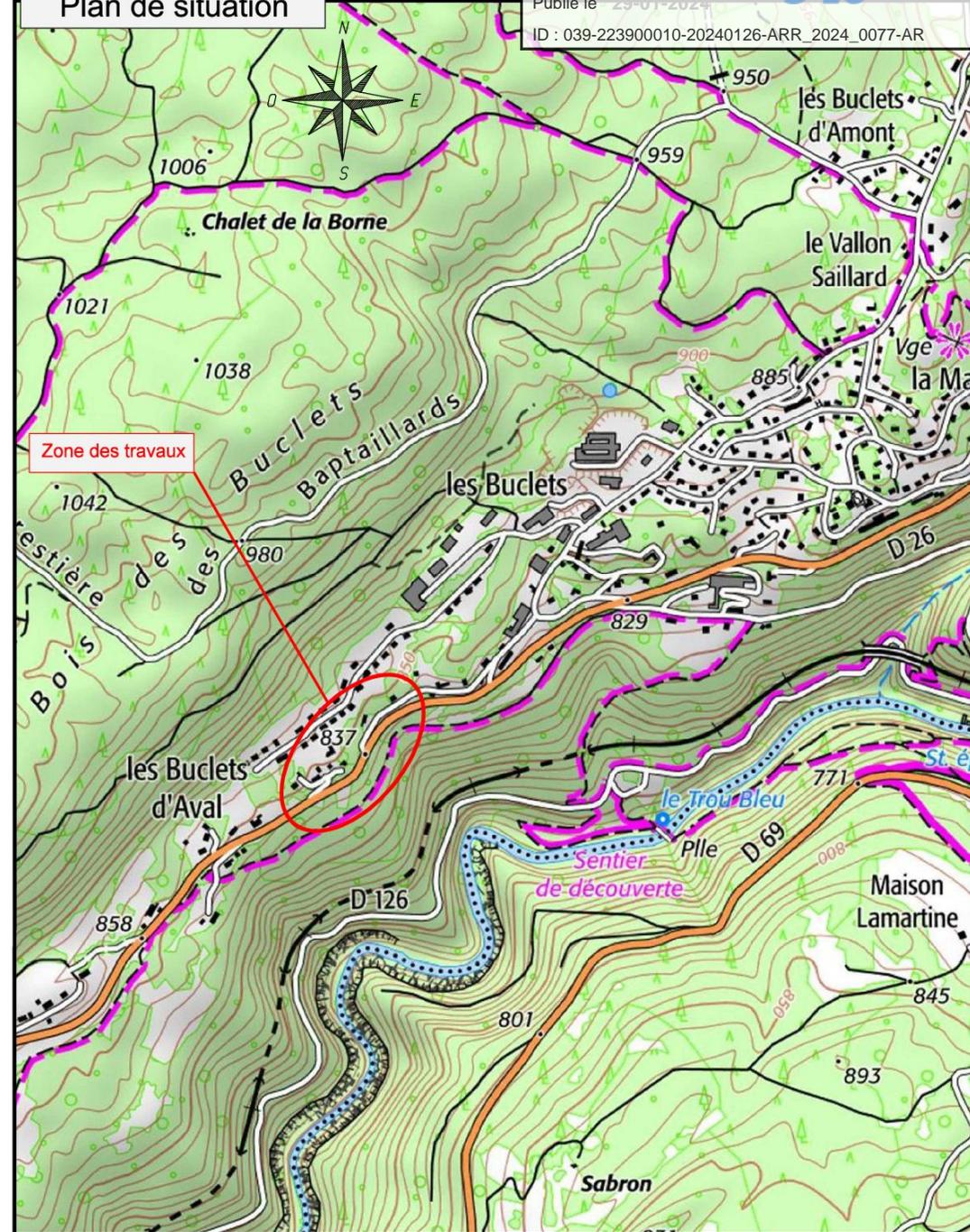
N° de consultation de Téléservice : 2023082201154D0D

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE					
BUREAU D'ETUDE			MAITRE OUVRAGE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature
M. PAGANO JérémY			Enedis		

PLAN GEOREFERENCE DES OUVRAGES CONSTRUITS				
ENTREPRISE TRAVAUX		Nom	Date	Signature
Gasquet Entreprise - Omexom				

Études et Travaux réalisés par :

Plan de situation



Grille d'identification des enjeux du projet

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement. Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage		Localisation du projet	
Nom (personne morale ou physique): Adrien MEJAT		Commune: 39400 Morbier	
Téléphone: 0384352113		Rue: chemin au Lou	
Mél: adrien.mejat@enedis.fr		Nom et détails du projet: PM-LO-MORBIER-El Alami SABAH	
Télécopieur:			
Création ou modification d'une ligne		Création ou modification d'un poste	
Longueur (en m)	209	Type de poste:	
Section de câble:	3x150 ²		
Nature du câble:	BTA Sout	Dans l'emprise d'un poste existant	🍏
Ligne en partie aérienne	🍏	Sans modification de cette emprise	🍏
Ligne en partie souterraine	⊗		
En zone urbaine ou périurbaine	🍏	Création d'un nouveau poste	🍏
En zone rurale	⊗	Avec maîtrise foncière	🍏
avec impact sur agricole	🍏	Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme	🍏
Terrassement sous:		Décret DT/DICT - Retour DT	
Accotement	⊗	Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques	
Chaussée	⊗		
Terrain naturel	🍏		
		Type de terrassement :	
Avec traversée de voirie	🍏	Terrassement traditionnel	⊗
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés	⊗	Terrassement Mécanisé (Trancheuse)	🍏
Avec Impact sur la Circulation	⊗	Création d'une piste pour l'accès des engins	🍏
		Liens utiles	
Avec traversée de voie ferroviaire	🍏	Site DREAL Franche-Comté :	
Avec traversée de cours d'eau	🍏	Page d'accueil: http://www.f	
A proximité d'autres réseaux	⊗	Cartographie recensement enjeux: http://carme	
		Evaluation incidence Natura 2000: http://www.franche	
Dans le domaine public	⊗	Site DREAL Alsace :	
Dans le domaine privé	⊗	Page d'accueil: http://www.a	
Sans tous les accords amiables	🍏	Cartographie recensement enjeux env: http://carme	
Avec usage de servitudes existantes	🍏	Evaluation incidence Natura 2000: http://www.a	
Situation du projet			
Périmètre d'un monument historique ou ZPPAUP (1)	🍏	Zone de captage d'eau potable	🍏
Natura 2000 (2) ZPS	🍏	Zone humide	🍏
Espèces protégées (3)	🍏	Zone inondable	🍏
Réserve Naturelle ou site naturel classé/inscrit (3)	🍏	Zone sismique	🍏
ZNIEFF 1 ou 2 (4)	🍏	Zone d'instabilité de terrain (glissements, chute de blocs..)	🍏
Parc National ou Régional	🍏	Périmètre d'une DUP ou projet porté à connaissance public	🍏
Forêt de protection	🍏	Autres (Précisez):	
Réserves biologiques ONF	🍏	(1) Prescription STAP à fournir	
Arrête Préfectoral de Protection Biotope	🍏	(2) Evaluation d'incidence	
Autres (Précisez):		(3) Dossier Inventaire / Impact obligatoire	
		(4) Justification de l'application de la réglementation à fournir	
Impact du projet			
Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier plus poussé doit être réalisé par le porteur du projet		🍏	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement
		⊗	

Notice descriptive du projet de l'environnement

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 29-01-2024



ID : 039-223900010-20240126-ARR_2024_0077-AR

But et justification du Projet

Le projet se situe sur la commune de MORBIER. Il consiste à alimenter 5 lots avec la pose de câbles Basse Tension et la pose de cinq coffrets de viabilisation.

Analyse de l'état initial du site (enjeux environnementaux)

Analyse des effets sur l'environnement.

Les travaux sont réalisés le long de la voirie départemental D26 route de la Vallée
Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

Justification du choix opéré entre les différentes solutions

Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement

Les travaux sont réalisés en technique souterraine.



Type	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Coef. K	0,6	0,17	0,34	0,38	0,20	0,24	0,14	0,10	0,10	0,06
Résistivité p en Ω m	Boucle à fond de fouille		Piquet vertical	Piquet tracteur	Grille en tranchée 2,5 m	Serpentin 1 tranchée de 3 m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
	Poteau périmètre 2 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m						
50 Ω m	30 Ω	8 Ω	17 Ω	19 Ω	10 Ω	12 Ω	7 Ω	5 Ω	5 Ω	3 Ω
100 Ω m	60 Ω	17 Ω	34 Ω	37 Ω	20 Ω	25 Ω	14 Ω	10 Ω	10 Ω	6 Ω
200 Ω m	120 Ω	34 Ω	66 Ω	75 Ω	40 Ω	50 Ω	28 Ω	20 Ω	20 Ω	12 Ω
300 Ω m		50 Ω	100 Ω	112 Ω	60 Ω	75 Ω	42 Ω	30 Ω	30 Ω	18 Ω
400 Ω m		66 Ω	133 Ω	149 Ω	80 Ω	100 Ω	56 Ω	40 Ω	40 Ω	24 Ω
500 Ω m					100 Ω	125 Ω	70 Ω	50 Ω	50 Ω	30 Ω
750 Ω m					150 Ω	180 Ω	105 Ω	75 Ω	75 Ω	45 Ω
1000 Ω m					300 Ω	240 Ω	140 Ω	100 Ω	100 Ω	60 Ω

Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz

Efficace seulement à 50 Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

REPERE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRES INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)

REPERE	VALEUR LUE AU TELLUROHMETRE	RESISTIVITE DU TERRAIN CALCULEE	TYPE DE TERRE ENVISAGE	RESISTANCE OBTENUE PAR LE CALCUL Ω.	VALEUR MAXIMALE A OBTENIR	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAUX Ω.	DATE DE LA MESURE
Ex1	9.5	238.76	C	81.18	100		
A	8.2	206.09	F	41.22	50		
B	7.5	188.5	F	37.7	50		

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

COUPLAGE ENTRE REPERES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE RC = (RM + RN - RMN) / 2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RC / RM) < 0,16

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

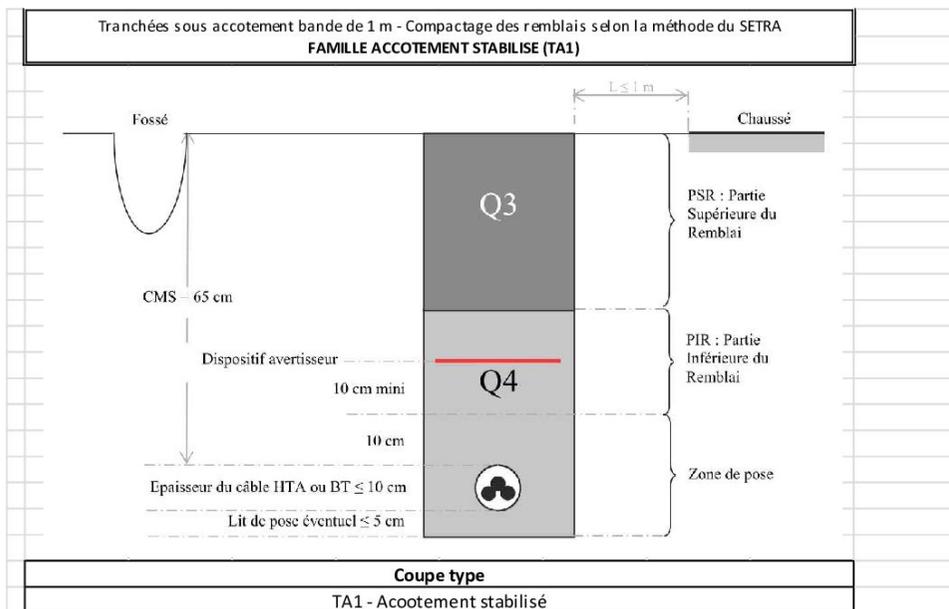
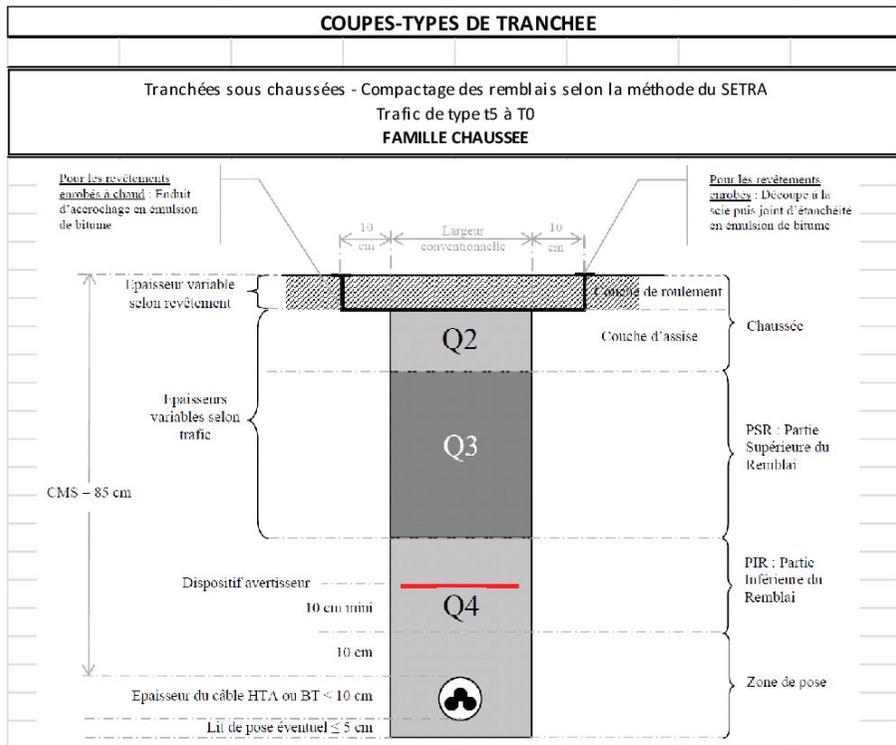
Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 29-01-2024

N° INSEE : 3936

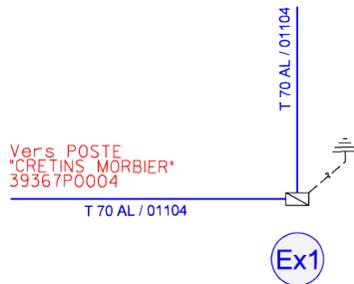
MOIRIER
ID : 039-223900010-20240126-ARR_2024_0077-AR

Tableau des Longueurs		Commune :										
AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation sur etc...):								
HTAA												
BTAA	Ex1	T70	10.0	RAS sur PBA								
	sous total		10.00									
SOUTERRAIN	Repère plan	Section ou type	Longueur électrique (ml)	Longueur géographique								
				Découpe dalle béton	sous chaussée légère (CH2A)	sous chaussée légère (CH2C)	sous trottoir enrobé (TR1A)	sous trottoir enrobé (TR1C)	sous accotement stabilisé (TA1)	sous terrain naturel (TV2)		
HTAS												
	sous total											
BTAS, réseau	Ex1 - A	150 ²	164.0			22.0			138.0			
	A - B	150 ²	45.0	41.0								
	sous total		209.00									
	Total			41.00	22.00				138.00			
POSTE	Nom et Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (motorisation, équipement,...)								
Poste HTA/BT												
ARMOIRE HTA												
Mutation transformateur				Passage dekVA àkva Fourniture Neuf oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>								
Commentaires sur branchement :												
DEPOSE	Repère plan	Section ou type	Longueur électrique (ml)									
ABANDON HTAS												
ABANDON BTS												
Dépose HTA												
Dépose BTA												
Dépose Poste HTA/BT												
Commentaires sur l'affaire												
VALIDATION PLAN MINUTE												
Nom du responsable entreprise :												
Date :												
Identification du branchement												
			Liaison réseau (LR)				Dérivation individuelle (DI)				Dépose	
Id brt	Type	Typologie	Repère sur plan	Type technique	Section / Nature	Longueur elec	Repère sur plan	Type technique	Section / Nature	Longueur Elec	LR	DI
Repère plan	I: Individuel C: Collectif	Type 1 AGCP dans habitat Type 2: AGCP en limite de propriété		A : Aérien S: Souterrain A/S: Aéro-sout				A : Aérien S: Souterrain A/S: Aéro-sout			O : Oui N: Non	O : Oui N: Non
A à A1	I	Type 2	A à A1	S	4x35 ²	28	/	/	/	/	N	N
B à B1	I	Type 1	/	/	/	/	B à B1	S	2x35 ²	16	N	N
B à B2	I	Type 1	/	/	/	/	B à B2	S	2x35 ²	23	N	N
B à B3.1	I	Type 1	B à B3	S	4x35 ²	13	B3 à B3.1	S	2x35 ²	19	N	N
B à B4.1	I	Type 1	B à B4	S	4x35 ²	14	B4 à B4.1	S	2x35 ²	26	N	N

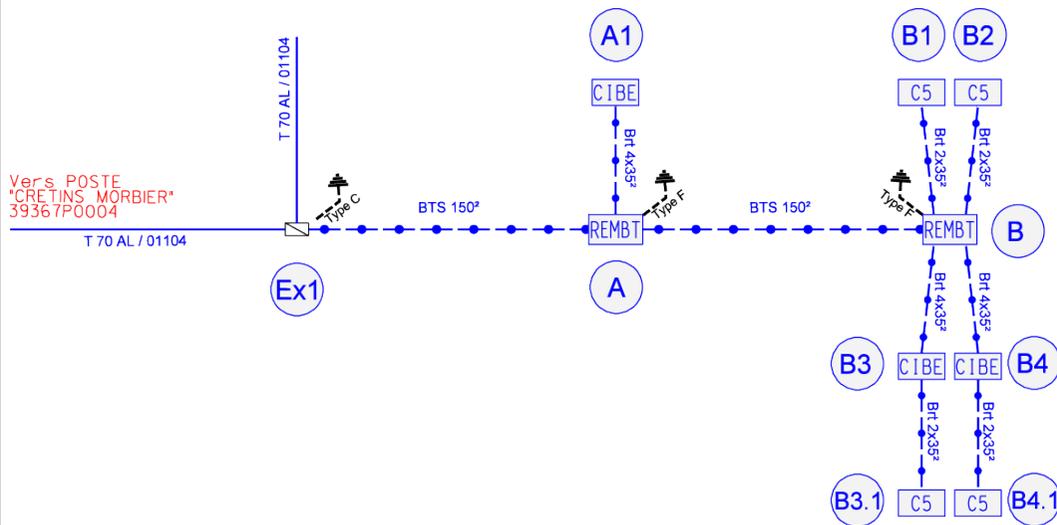


		Trafic	t5 à t4	t3	T2	T1	T0	
Réfection	A Empierrement, sablage, gravillonnage	Coupe Type	CH2A	CH3A	CH4A	CH5A		
	B Bicouche, tri-couche	Coupe Type	CH2B	CH3B	CH4B			
	C Enrobé noir à chaud, enrobé à froid	Epaisseur conventionnelle		4 à 5 cm	5 à 6 cm	6 à 8 cm	8 cm	8 cm
		Coupe Type de référence		CH2C	CH3C	CH4C	CH5C	CH6C
		Epaisseur imposée		> 5 cm	> 6 cm	> 8 cm	> 8 cm	> 8 cm
		Coupe Type et + Value n°		CH2C + 5033185	CH3C + 5033185	CH4C + 5033185	CH5C + 5033185	CH6C + 5033185
	D Enrobés de couleur,	Epaisseur conventionnelle		4 à 5 cm	5 à 6 cm	6 à 8 cm	8 cm	
		Coupe Type de référence		CH2D	CH3D	CH4D	CH5D	
		Epaisseur imposée		> 5 cm	> 6 cm	> 8 cm	> 8 cm	
		Coupe Type et + Value n°		CH2D + 5033186	CH3D + 5033186	CH4D + 5033186	CH5D + 5033186	
D pavés, dallages	Coupe Type	CH2D	CH3D	CH4D	CH5D			
P Réfection provisoire	Coupe Type	CH2p	CH3p	CH4p	CH5p			

SCHEMA DES CONDUCTEURS AVANT TRAVAUX



SCHEMA DES CONDUCTEURS APRES TRAVAUX



SYMBOLIQUE DES OUVRAGES ET DE ACCESSOIRES

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

		EXISTANT		Reçu en préfecture le 29/01/2024		A DEPOSER			
HTB		HTB 83 kV		Publié le 29-01-2024		S-LO			
HTA				ID : 039-223900010-20240126-ARR_2024_0077-AR					
BTA									
BRCHT	LR	2 fils :	4 fils :	2 fils :	4 fils :	2 fils :	4 fils :		
	DI	2 fils :	4 fils :	2 fils :	4 fils :	2 fils :	4 fils :		
Supports	Béton / Métal :		Bois :	Béton / Métal :		Bois :	Béton / Métal :	Bois :	
Portiques	Béton / Métal :		Bois :	Béton / Métal :		Bois :	Béton / Métal :	Bois :	
Postes H61									
Interrupteurs				Préciser IAT1 ou IAT2 ou IAT ou M2S ou DRAA		"Interrupteur à déposer" à ajouter dans l'étiquette du support			
CMCC BT Torsadé									
Eclairage Public	ECL 2x16	Mât :	Lampe :	POS ECL 2x16	Mât :	Lampe :	DEP ECL 2x16	Mât :	Lampe :

CLASSES DE PRECISION DES OUVRAGES SOUTERRAINS OU SUITE A LOCALISATION (IC, OL, ML)

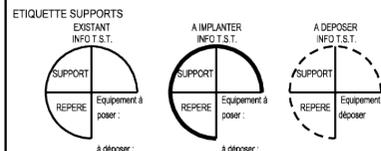
Classe	A : Présence éventuelle des PTRL ($\diamond = z$)	B :	C :
Exemples	HTA :	BTA :	BRCHT :

OUVRAGES SOUTERRAINS ELECTRIQUES

	EXISTANT (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)	A CONSTRUIRE	A DEPOSER OU A ABANDONNER (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)
HTB			
HTA			
BT			
BRCHT			
Eclairage Public			
Télécom Enedis			
Mât			
Fourreaux, tubes PE HD, ...			
Armoire HTA et Postes			
Accessoires et connexions			

AUTRES OUVRAGES EXISTANTS

Eaux pluviales		Eau potable	
Télécom aérien		Eaux usées	
Gaz		Télécom souterrain	
Fourreaux seuls		Signalisation (BT)	
Réseau de chaleur		Produits chimiques	



ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT			
B5101	PO50	REMBT	B2
Observations : En saillie		Observations : Encastré	
1	ENV REMBT 450 PP GH + TLR	1	4x35 AL SOUT L=12m00
1	JDB	1	COFFRET CIBE
2	FRD 150	2	RACC 54S/CIBE
1	REPM	4	MJBAS 35/25
1	RBPT	1	PROTECTION MECANIQUE
1	Racc: 2 BT150AL 3 BRT35AL	1	DECOUPE 1 TQC
1	MTN	1	DEPOSE 6m00 FACADE

ETIQUETTE POSTE HTA / BT:		
Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Tableau BT-Calibre fusible BT		
Nombre départs BT		
EP - Télécommande - Divers		
Concentrateur Linky (G1,G3,...)		

Vers poste
"CRETINS MORBIER"
39367P0001

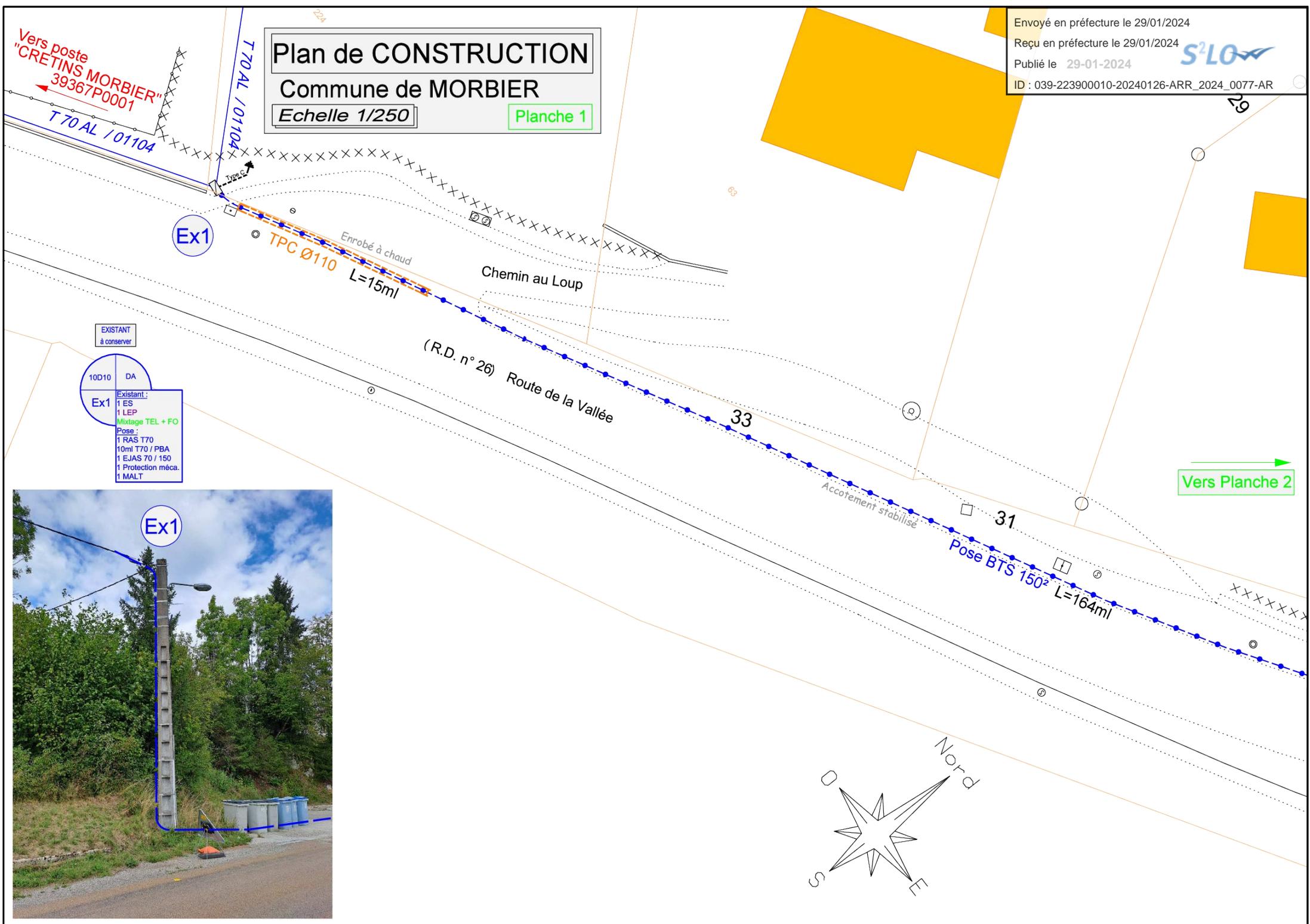
Plan de CONSTRUCTION

Commune de MORBIER

Echelle 1/250

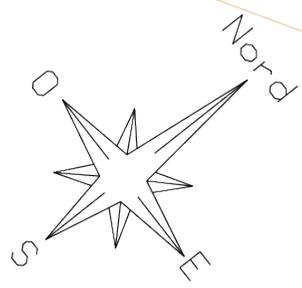
Planche 1

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le 29-01-2024
ID : 039-223900010-20240126-ARR_2024_0077-AR



EXISTANT
à conserver

10D10	DA
Ex1	Existant: 1 ES 1 LEP Mixtage TEL + FO
	Pose: 1 RAS T70 10ml T70 / PBA 1 E.JAS 70 / 150 1 Protection méca. 1 MALT



Plan de CONSTRUCTION

Commune de MORBIER

Echelle 1/250

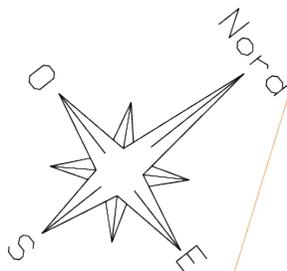
Planche 2

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 29-01-2024

ID : 039-223900010-20240126-ARR_2024_0077-AR



B Borne REMBT 450
A gauche de l'accès vide sanitaire
Pose :
1 Borne REMBT 450
1 jeu de barres 9 plages
1 module de racc. 150²
2 modules de racc. protégés Mono vers B1, B2
2 modules de racc. non-protégés TRI vers B3, B4
1 MALT

B1, B2, B3.1, B4.1 Pose C5
Sur TGBT dans local technique
Pose :
1 Platine de comptage C5
1 Raccord. 2x35²

B3, B4 Borne CIBE
A gauche descente d'eau en saillie contre façade
Pose :
1 Borne CIBE pour C/C
1 Raccord. 4x35²
1 Raccord. 2x35²

A1 Borne CIBE
A droite du piquet de limite de propriété dans talus
Pose :
1 Borne CIBE pour C/C
1 Raccord. 4x35²

A Borne REMBT 450
A gauche du regard d'eau pluvial
Pose :
1 Borne REMBT 450
1 jeu de barres 9 plages
2 modules de racc. 150²
1 module de racc. non-protégés TRI vers A1
1 MALT

Fourreau en attente déjà posé par le client
5 F-Ø90 rouge et 6 F-Ø40 vert
ainsi que conduite d'eau pluvial

sous FJ Ø 90 posé par le client.
Pose 2x35² L=23ml
sous FJ Ø 90 posé par le client.
Pose 2x35² L=16ml
sous FJ Ø 90 posé par le client.
Pose 2x35² L=19ml
sous FJ Ø 90 posé par le client.
Pose 2x35² L=26ml

B4 Pose 4x35² L=14ml
B3 Pose 4x35² L=13ml
B4.1 sous FJ Ø 90 sous FJ Ø 90

Voiri privé
Pose BTS 150² L=45ml

A1 Pose 4x35² L=28ml
sous FJ Ø 90

Pose BTS 150² L=164ml
Accotement stabilisé

Pente d'accès environ 25%
⚠ Présence de béton.
Accès complexe hors normes

Route de la Vallée (R.D. n° 26)

EMIN AU LOU
167-9004-03

